



13 juin 2020

M Le Magazine du Monde



# Marie Dosé, l'insurgée du barreau

Par Stéphanie Marteau

PORTRAIT

**L'avocate Marie Dosé aime nager à contre-courant. Son combat le plus acharné : la défense des familles de djihadistes dont elle demande le retour en France. Un goût pour les causes perdues qui a paradoxalement fait d'elle une avocate très médiatique.**



Marie Dosé, à Paris, le 19 mai. Emma Picq-Deniau pour M Le Magazine.

Pendant le confinement, quand tant d'autres avocats ont levé le pied, Marie Dosé a continué à se rendre aux parloirs. « *Il n'y avait plus de visites, plus de psys non plus...* », souffle-t-elle, consciente que l'avocat était le dernier lien des prisonniers avec l'extérieur. Ces trois derniers mois, la pénaliste de 46 ans a vu des détenus en attente de jugement – et donc présumés innocents – devenir aussi dingues que des lions en cage. « *La prolongation automatique des détentions provisoires est la mesure la plus choquante des ordonnances Belloubet* », s'emporte-t-elle. Avec d'autres robes noires, elle a dénoncé ces mesures « *absolument disproportionnées* », sans obtenir gain de cause.

Après des années à ferrailer contre les dérives sécuritaires de l'état d'urgence post-2015, Marie Dosé, en pleine épidémie de Covid-19, s'attaque aux excès de l'état d'urgence sanitaire, ce qui témoigne d'un goût pour les causes perdues qui, avec le temps, a fini par ressembler à une signature... L'avocate du diable s'est fait une spécialité de prendre l'opinion à rebrousse-poil et de défendre les cas désespérés. Bonnet de docker et vêtements noirs, c'est son uniforme, comme si chaque jour elle partait au front.

Conseil d'une vingtaine de familles d'enfants de djihadistes détenus en Irak, ses nuits sont entrecoupées de messages WhatsApp envoyés par les femmes qu'elle défend. Des nouvelles, des confidences, murmurées dans l'obscurité des tentes pour ne pas alerter les gardiens du camp d'Al-Hol. Elle leur répond, toujours. Et s'affranchit, une fois de plus, des distances de sécurité qui régissent les relations entre un avocat et son client. Pour elle, ces femmes sont les dernières victimes du « populisme pénal » qu'elle dénonce depuis des années.

Il faut avoir envie d'en découdre pour défendre, dans une société post-attentats largement hostile, les « revenantes » et leurs enfants. Depuis quinze ans, cette grosse bosseuse enchaîne les dossiers médiatiques – des victimes de l'attentat de Karachi aux inculpés de Tarnac, en passant par les salariés du cimentier Lafarge, poursuivi pour « *financement du terrorisme* ». Elle a assisté la famille de Sophie Toscan du Plantier lors du procès de Ian Bailey en 2019, défendra bientôt Reda B., accusé de viol par l'écrivain Édouard Louis dans son livre *Histoire de la violence*.

Voilà deux ans, pourtant, qu'elle est totalement accaparée par ces Françaises parties en Syrie, actuellement détenues en Irak avec leurs enfants. « *La première demande de rapatriement que j'ai transmise au Quai d'Orsay et au président de la République*

—  
**« Un confrère qui méprise ma cliente, quand il me tend la main à la fin de l'audience, je ne la prends pas. Je déteste entendre “c'est le jeu”. »  
Marie Dosé**

*remonte à janvier 2018. Depuis, je leur écris chaque semaine que ces enfants sont malades, qu'un certain nombre sont enlevés et disparaissent, qu'ils sont blessés physiquement et psychologiquement* », ressasse-t-elle.

Sa mère, institutrice de maternelle à la retraite, a enregistré des comptines que l'avocate a envoyées à ses clientes. Face au mutisme gouvernemental, Marie Dosé a publié cet hiver un plaidoyer sans nuance en faveur des Françaises retenues dans les camps avec leurs enfants, *Les Victoires de Daech* (Plon). En vain. « *J'ai la conviction que cette indifférence, que la décision – on ne peut plus politique – de laisser mourir des enfants et leurs mères en zone de guerre participent de la fabrication du terrorisme*, argumente-t-elle désormais. *Emmanuel Macron n'a pas eu le courage politique d'affronter le plus grand nombre et de s'en émanciper, quitte à perdre sur tous les registres, humanitaire et sécuritaire.* » Pour l'heure, les autorités françaises gèrent ces dossiers « au cas par cas », et seuls 17 enfants de moins de 6 ans – sur quelque 300 – ont été rapatriés en France.

D'un combat l'autre, il apparaît que Marie Dosé sait très bien choisir son moment pour frapper. Au lendemain des Césars qui ont récompensé Roman Polanski, suivi du mémorable coup de sang d'Adèle Haenel, l'avocate du comédien Philippe Caubère, injustement accusé de viol, a signé dans *Le Monde* une tribune dénonçant « *l'inquiétante présomption de culpabilité qui s'invite trop souvent en matière d'infractions sexuelles* ». Avec cent autres avocates « *viscéralement attachées aux principes qui fondent notre droit, à commencer par la présomption d'innocence et la prescription* », elle rappelle qu'« *aucune accusation n'est jamais la preuve de rien* ».

Marie Dosé n'est ni sur Facebook ni sur Twitter, et seules Judith Lévy, son associée, et ses collaboratrices ont été témoins du déferlement de posts haineux suscités par le texte. Peu importe. Elle ne fréquente pas les avocats de sa génération, ne connaît personne au palais, ne saurait dire qui est le bâtonnier. Son air buté refroidit, et rares sont ceux qui cherchent à la connaître : « *Ce n'est pas quelqu'un que j'aime beaucoup, elle n'est pas "aimable". Pourtant, j'ai beaucoup de respect pour elle* », résume un pénaliste contre lequel elle a souvent plaidé.

Avalée dans une relation absolue, sacrificielle, avec ceux qu'elle conseille, Marie Dosé ne part presque jamais en vacances, incapable de s'éloigner longtemps de ses dossiers. « *Elle ne compose pas, ni avec les clients ni avec les confrères. Elle n'est pas dans la camaraderie. Quand elle s'emporte, aux assises, c'est impossible d'avoir un échange* », raconte un confrère. Dominique Tricaud, avec lequel elle a cofondé le mouvement Justice-Action-Liberté (JAL) pour lutter contre la politique pénale de Nicolas Sarkozy (rétention de sûreté, peines plancher...), en 2004, en sait quelque



Marie Dosé dans son cabinet à Paris, le 19 mai. Emma Picq-Deniau pour M Le magazine du Monde.

chose : « *Alors qu'on est les meilleurs amis du monde, on s'est retrouvés quasi brouillés l'année dernière à la suite de l'affaire Bailey, où elle défendait la famille Toscan du Plantier.* » Lui défendait Bailey. « *Je suis dure en audience, je ne joue pas, concède Marie Dosé. Un confrère qui méprise ma cliente, avec lourdeur, grossièreté, quand il me tend la main à la fin de l'audience, je ne la prends pas. Défendre, ce n'est pas jouer un rôle. On ne peut pas être bons amis tout de suite après un tel débat. Je déteste entendre "c'est le jeu".* »

Par chance, en épousant en 2005 l'écrivain Marc Villemain, ex-plume de DSK et de François Hollande premier secrétaire du PS, elle a trouvé son jumeau. « *Deux libertés, deux solitudes*, résume-t-elle. *Tous les deux, on peut passer une journée sans se parler.* » Insomniaque, elle vit sans télé mais

avec « *Les Nuits de France Culture* », au milieu des livres et des tableaux figuratifs, dans un monde suranné fait d'amour de la poésie et du théâtre, lieu où elle accompagne un ami aveugle, ancien professeur d'anglais à Henri IV. « *J'ai appris l'art de souffler, et lui m'enseigne la mise en scène* », s'enflamme-t-elle. À l'en croire, c'est là qu'est sa « *vraie vie* ».

Adolescente « *un brin autiste* », Marie Dosé a longtemps été une pianiste prometteuse, qui passait ses week-ends à étudier le solfège « *au lieu d'aller dans des boums* ». Elle a grandi à Commercy, une petite ville de Lorraine, dont son père fut longtemps le maire socialiste avant d'être élu député de la Meuse, de 2002 à 2007. Sa sœur jumelle

et son frère aîné travaillent toujours dans la région. Mais, à 18 ans, une grave maladie des mains l'oblige à renoncer au conservatoire. Elle s'inscrit alors en première année de droit. « *J'ai choisi le contraire de la musique par revanche, par bravade* », analyse-t-elle.

Sa vocation naît lors d'une audience au tribunal de Nancy, alors qu'à la barre plaide Henri Leclerc, ex-président de la Ligue des droits de l'homme. Une révélation quasi mystique : « *Après cette plaidoirie-là, dit-elle, j'ai à nouveau pu écouter de la musique classique.* » Elle débute chez le pénaliste Michel Konitz, un solitaire lui aussi, mais s'émancipe et prend très vite son envol.

La jeune avocate emménage rue du Louvre, à Paris, un étage au-dessous du bureau de celui qui restera son premier et seul patron, à quelques volées de marches d'une grande figure humaniste du barreau, Françoise Cotta, sa référence féminine dans le métier. Une période bohème, fantasque : Marie Dosé, qui vient de se mettre à l'accordéon, offre du lait au chat de la gardienne. Les jours de beau temps, voyous et sans-papiers

se croisent dans la cour de l'immeuble, où la jeune femme installe des chaises. Dans son cabinet de 35 mètres carrés, d'anciennes écuries qui prennent l'eau à chaque orage, elle reçoit déjà journalistes et clients, même le week-end.

---

**« Elle m'inspire beaucoup de respect, c'est une bagarreuse. »**  
**Christophe Ingrain, avocat d'affaires**

Malgré la nostalgie qui la gagne toujours à l'évocation de ces années, tous ceux qui la côtoient s'accordent à dire que Marie

Dosé a changé. « *La petite provinciale s'est starifiée et rigidifiée. Elle s'est enfermée dans son personnage de passionaria* », raille un confrère. Les robes noires qui ont partagé des dossiers avec elle lui reprochent de vouloir garder le leadership et d'entretenir la bulle médiatique autour d'elle. « *Elle ne fait pas les choses par intérêt, mais pas par hasard non plus* », résume l'un d'eux.

Elle botte en touche : « *Cette profession rend fou. Elle fabrique l'ego, alors même que c'est l'une des professions les plus humiliantes qui existent : celui que vous défendez, il vous consomme. Et les magistrats, ils vous méprisent.* » Car, aussi impliquée soit-elle, les relations de Marie Dosé avec ses clients ne sont pas forcément fluides non plus. « *Je n'ai jamais plaidé pour quelqu'un sans m'être cognée à lui, reconnaît-elle. Un client ne me fera pas aller sur une défense que je ne cautionne pas. Je ne l'aiderai pas à se suicider judiciairement. Je ne suis pas sa complice.* »

Il y a dix-huit mois, elle a ainsi rompu avec l'ONG Sherpa, dont elle fut membre pendant sept ans. L'association, qu'elle représente toujours, est partie civile dans l'enquête sur un possible financement libyen de la campagne de Nicolas Sarkozy, en 2007, au nom de « *la défense des populations victimes de crimes économiques* ». Un dossier très politique, dont l'interminable instruction s'enlise... Marie Dosé craint-elle l'instrumentalisation ? « *Quand une ONG se transforme en procureur privé, c'est un problème, lâche-t-elle seulement. Pour moi, ce n'est pas le rôle des parties civiles de demander une mise en examen.* »

Le fondateur de Sherpa, l'avocat William Bourdon, qui fut aussi son voisin à l'époque de la rue du Louvre, est amer : « *Pendant dix ans, Marie a été une très grande amie, et ne l'est plus.* » Il assure que la rupture est irrémédiable. Elle reste de marbre. « *Dans ce métier qui s'exerce en liberté, on ne s'oblige pas. Je ne veux appartenir à personne et que personne ne m'appartienne* », tranche-t-elle. Ainsi déteste-t-elle les collectifs d'avocats qui fleurissent ces derniers mois, même ceux qui prétendent, comme elle, défendre les libertés publiques. « *Certains confrères sont devenus l'anti-parquet et sont dans l'excitation inutile. Moi, je préfère être libre de penser. Et, surtout, je défends quelqu'un, pas une cause...* »

Longtemps, le samedi matin, elle a pris le bus qui va de Denfert-Rochereau à Fleury-Mérogis, avec les familles de taulards. Pour observer, comprendre. Et elle continue à faire la tournée des prisons franciliennes tous les quinze jours, en RER. Histoire de ne rien oublier de la violence de l'institution. Des instants d'une intensité difficilement descriptible. « *J'avais deux mois de palais quand un juge d'instruction a dit à l'une de mes clientes, incarcérée enceinte : "J'ai le pouvoir de vous faire mal." J'en ai entendu un autre, devant un prévenu en larmes qui le suppliait, se mettre à chantonner "Ne pleure pas, Jeannette". Je n'ai jamais compris la nécessité institutionnelle de cogner quelqu'un qui est déjà à terre* », lâche-t-elle.

À l'en croire, les magistrats instructeurs ont beaucoup trop de pouvoir entre les mains. « *Mais avec les juges, quand elle va au clash, c'est toujours pour l'exigence de ce que l'on fait*, assure Judith Lévy. *Quand le président ne lève pas le nez pour regarder son client, elle assume de lui rappeler l'individualisation de la peine.* » « *Elle m'inspire beaucoup de respect, c'est une bagarreuse* », constate aussi l'avocat d'affaires Christophe Ingrain, contre lequel elle a ferrailé dans le dossier Lafarge : « *J'étais là lorsque la chambre de la cour d'appel a déclaré irrecevable la constitution de partie civile de Sherpa, ce qui l'empêche désormais de figurer au dossier. C'est une décision qu'elle a prise de plein fouet. Physiquement, elle était défaite. Ça m'a*

*touché.* » Défaite, mais pas vaincue. Dénonçant une « *décision politique des magistrats* », Marie Dosé s'est pourvue en cassation.

—  
**« Son engagement dans la défense pénale est le plus absolu que je connaisse parmi sa génération. »**  
**Patrick Klugman, avocat**

Méfiant face aux juges, elle se défie tout autant des jurés populaires qui siègent aux assises. Alors que les

syndicats d'avocats pénalistes s'inquiètent de leur disparition annoncée au sein des cours criminelles (à mi-chemin entre le tribunal correctionnel et la cour d'assises, seuls des magistrats jugent les crimes commis), Marie Dosé défend la réforme et prend le contre-pied de ses pairs.

Elle a souvent perdu face au poids de l'émotion derrière lequel se cache trop souvent leur « intime conviction ». « *Je peste, à chaque audience, de ne jamais voir qu'un ou deux jurés prendre des notes lors de la lecture, certes fastidieuse, de l'ordonnance de mise en accusation* », a-t-elle écrit dans *Cour d'assises : quand un avocat et un juré délibèrent* (Daloz, 2014). L'absence de formation, l'influence du président de la cour

d'assises, l'absence de communication du dossier aux jurés l'inquiètent. Tout comme « *cette légèreté du juré* » qui l'a si souvent offusquée.

« *Son engagement dans la défense pénale est le plus absolu que je connaisse parmi sa génération* », assure son confrère Patrick Klugman. Pendant le confinement, elle a vu, impuissante, sombrer l'une de ses clientes incarcérée depuis un an et dont les enfants sont confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE). « *Elle n'a eu aucune nouvelle d'eux depuis le début du confinement. Pas une lettre, pas un dessin, pas un message de l'ASE, rien. Elle leur a écrit deux ou trois fois par semaine et ne savait même pas s'ils recevaient ses lettres. Il y a quelques jours, elle m'a appelée de la cabine téléphonique de la prison pour me dire qu'enfin l'ASE lui avait écrit. Elle était en larmes. On lui expliquait que ses enfants allaient bien et qu'on leur avait montré des photographies d'elle de temps en temps durant le confinement. L'ASE ajoutait : "Ils vous reconnaissent sur photo mais ne manifestent aucune émotion".* » La violence de l'institution en ligne de mire, toujours. ■